

## GUIDE DE RÉINSCRIPTION À LA SESSION AUTOMNE 2024

PÉRIODE DU 26 FÉVRIER AU 7 MARS 2024

Bonjour !

Il est déjà venu le temps de prévoir votre session d'Automne 2024. Si vous désirez fréquenter le Cégep de Sainte-Foy à la prochaine session, vous devez compléter les deux étapes suivantes :

### ÉTAPE 1

#### EFFECTUEZ VOTRE CHOIX DE COURS DANS LE MODULE *CHOIX DE COURS* SUR OMNIVOX

- Effectuez vos choix et cliquez sur le bouton **Remettre le choix de cours** (entrez votre NIP)
- Période à respecter : **Du 26 février au 7 mars 2024**
- Frais de retard de 25 \$ pour une remise de choix de cours effectuée après le 7 mars 2024
- **Attention !** Si votre choix de cours n'est pas remis en date du 10 mars 2024, la proposition sera détruite et nous pourrions attribuer votre place à un autre étudiant.
- Si vous désirez recevoir des conseils sur votre choix de cours pour l'Automne 2024, vous pouvez [PRENDRE UN RENDEZ-VOUS](#) avec votre aide pédagogique individuel. **Si vous n'obtenez pas de rendez-vous avant le 7 mars, remettez votre choix de cours tel qu'il est présenté; votre aide pédagogique pourra y apporter des ajustements sans problème après la date limite de réinscription si vous en faites la demande.**

Les API seront également **disponibles en sans rendez-vous au Carrefour-conseil** lors des périodes suivantes :

**Mercredi 28 février de 13h15 à 15h**

**Mardi 5 mars de 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h00**

**Mercredi 6 mars de 9h30 à 11h00 et de 13h15 à 15h00**

**Jedi 7 mars de 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h00**

### ÉTAPE 2

#### EFFECTUEZ VOTRE PAIEMENT DANS LE MODULE CENTRE DE PAIEMENT SUR OMNIVOX

- Payez vos frais de réinscription
- S'il n'y a pas de facture, vous devez refaire l'étape 1
- **Période à respecter : Du 26 février au 10 mars 2024**
- **Attention !** Si le paiement n'est pas effectué en date du 11 mars 2024, votre choix de cours sera annulé et nous pourrions attribuer votre place à un autre étudiant.
- Si vous éprouvez des difficultés à acquitter vos frais, adressez-vous à l'Accueil du Carrefour-conseil (C-378) ou à l'adresse courriel [carrefourconseil@csfoy.ca](mailto:carrefourconseil@csfoy.ca) afin de convenir d'une entente de paiement avec le Cégep.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### POUR AJOUTER OU ENLEVER UN COURS

- **Sachez que votre API a validé votre choix de cours. Si vous choisissez de le modifier, cela pourrait avoir une incidence sur votre cheminement et la durée de vos études collégiales. Vous avez tout de même la responsabilité de vous assurer que le Service du cheminement scolaire prévoit les bons cours pour votre session d'Automne.**
- Sur Omnivox, dans la fiche de *choix de cours*, vous pouvez demander à ajouter un cours en cliquant sur l'icône dans la rubrique *Demande d'ajout de cours*.
- Pour enlever un cours, vous devez décocher la boîte « *choix* » devant le cours à enlever.

### POUR CHANGER DE PROGRAMME

- **Confirmez d'abord votre choix de cours dans votre programme actuel, et ce, même si vous avez l'intention de changer de programme.** Un nouveau choix de cours vous sera proposé lorsque vous serez admis dans votre futur programme.
- Dirigez-vous sur le site du [Service Régional d'Admission au Collégial de Québec](#) pour effectuer votre demande de changement de programme. La date limite du premier tour d'admission est le 1<sup>er</sup> mars 2024.

### POUR NOUS INFORMER QUE VOUS NE FRÉQUENTEREZ PAS LE CÉGEP DE SAINTE-FOY À LA SESSION D'AUTOMNE 2024

- Complétez un avis de départ en ligne sur [MON PORTAIL/OMNIVOX](#) sous l'onglet «*Raccourcis*».

### POUR PLANIFIER VOTRE CHEMINEMENT

Nous vous invitons à consulter le module *Grille de cheminement* sur Omnivox pour connaître la répartition de vos cours session par session. Si vous avez abandonné un cours, il est important de déterminer le moment de la reprise (cours d'été ou session supplémentaire) afin d'ajuster votre cheminement. Consultez votre aide pédagogique au besoin.

Si vous désirez rencontrer votre aide pédagogique individuel pour obtenir un plan de cheminement, vous pouvez [PRENDRE UN RENDEZ-VOUS](#) en ligne. **Assurez-vous d'avoir remis votre choix de cours par le système Omnivox même s'il est erroné avant de rencontrer votre aide pédagogique individuel.**

## POUR BIEN FAIRE VOTRE CHOIX DE COURS

- Certains cours d'éducation physique ont des contraintes liées à l'équipement, à votre disponibilité en dehors des heures régulières de cours, aux frais supplémentaires d'inscription, à l'achat de matériel ou à l'atteinte d'un certain niveau d'entraînement requis pour suivre le cours. Vous pouvez les connaître en cliquant sur le titre du cours.
- Si vous êtes affecté(e) par un handicap physique, une maladie ou une blessure permanente, choisissez vos cours en tenant compte de votre condition. Si cela est impossible, vous devez nous contacter en cliquant sur l'icône *Message destiné à votre API* en expliquant votre situation.
- Notez que lorsque vous devez indiquer des choix, notamment pour les cours complémentaires et les cours d'éducation physique, il est possible que des contraintes nous empêchent de les respecter. Si tel était le cas, nous devrions compléter votre horaire avec un cours que vous n'aurez pas choisi. Notez également que votre choix de cours pourrait être sujet à changement tant que vous n'aurez pas récupéré votre horaire de la session d'Automne 2024.

## POUR PAYER VOS FRAIS DE SCOLARITÉ

### MODES DE PAIEMENT :

- Par carte de crédit, sur Omnivox (veuillez noter le numéro d'autorisation qui confirme votre transaction)
- Par virement bancaire (veuillez suivre la procédure qui se retrouve à la prochaine page)
- Par carte de débit et crédit, au comptoir d'accueil du Carrefour-conseil situé au C-378
- Par chèque (libellé à l'ordre du *Cégep de Sainte-Foy*) au comptoir d'accueil du Carrefour-conseil situé au C-378
- En argent comptant au comptoir d'accueil du Carrefour-conseil au C-378 (uniquement si vous ne pouvez utiliser aucun autre mode de paiement)

## POUR UN REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SCOLARITÉ

La personne qui, après son inscription, se désiste ou décide de quitter le Cégep, peut obtenir le remboursement des frais versés à l'exception des droits d'inscription (20 \$), à la condition d'avoir complété un avis de départ en ligne sur [MON PORTAIL/OMNIVOX](#) sous l'onglet « *Raccourcis* » au plus tard le jour qui précède la récupération de l'horaire de la session d'Automne 2024.

---

## PROCÉDURE POUR DÉPÔT AU CÉGEP PAR VIREMENT INTERAC

---

Toutes institutions bancaires **AUTRES QUE DESJARDINS ET BANQUE NATIONALE DU CANADA**

- Ouvrir une session de services bancaires sur le site de votre institution bancaire
- Aller dans *Virement de fonds*
- Nom du destinataire : Inscrire Cégep de Sainte-Foy
- Inscrire l'adresse courriel suivante : [crecevables@csfoy.ca](mailto:crecevables@csfoy.ca)
- Dans messages ou commentaires, inscrire une description de ce que vous payez et/ou le numéro de la facture s'il y a lieu
- Appuyer sur Envoyer

Envoyer un courriel à [vrichard@csfoy.ca](mailto:vrichard@csfoy.ca) en indiquant la réponse à votre question ainsi que votre nom et numéro de téléphone.

### **POUR DESJARDINS ET BANQUE NATIONALE DU CANADA**

- Ouvrir une session de services bancaires sur le site de Desjardins ou BNC
- Aller dans *Virement de fonds*
- Nom du destinataire : Inscrire **Cégep de Sainte-Foy**
- Inscrire l'adresse courriel suivante : [crecevables@csfoy.ca](mailto:crecevables@csfoy.ca)
- Écrire une question et la réponse à l'endroit indiqué
- Dans messages ou commentaires, inscrire une description de ce que vous payez et/ou le numéro de la facture s'il y a lieu
- Appuyer sur Envoyer

Envoyer un courriel à [vrichard@csfoy.ca](mailto:vrichard@csfoy.ca) en indiquant la réponse à votre question ainsi que votre nom et numéro de téléphone.



**N'oubliez pas d'envoyer la réponse à la question sinon le Collège ne pourra encaisser votre dépôt.**